



## PLAINE DE VACANCES

Vacances de Pâques

Du 6 avril au 17 avril 2020

Au Domaine du Poelbosch

Av. du Laerbeek 110 - 1090 JETTE

Pour les enfants de 3 à 12 ans



### 1. CONTACT

- **Questions administratives** (paiements, absences, etc.) → Le service Sports/Kids' Holidays : **02/423.12.47**.
- **Questions pédagogiques** (ou pertes d'objets / vêtements durant la plaine) → La coordinatrice : **0490/666.372**



### 2. ACTIVITES

- Diverses activités organisées: **( en fonction de l'âge et du groupe de l'enfant )**
  - Ferme pour enfants, musée , parc de circulation, etc.
  - Sports : natation, football, gymnastique, minigolf, danse, go-karts, etc.
  - Animation : bricolage, théâtre, dessin, jeux créatifs, grands jeux, lecture d'histoires etc.
- **Déjeuner** : L'enfant **doit** apporter son pique-nique pour le midi. Un goûter est compris dans le prix et servi à 15h30 pour tous les enfants. Du lait ou du lait chocolaté est distribué à l'arrivée aux enfants de 3 à 6 ans.
- **Dans son sac** : Les enfants de moins de six ans doivent être porteur d'une pièce d'identité (copie) et de vêtements de rechange **(obligatoire pour leur confort)**.



### 3. ACCUEIL DE L'ENFANT

- Heure de prise en charge au domaine du Poelbosch : **entre 7h30 et 9h au plus tard (après plus d'accès)**.
- Le staff se réserve le droit de refuser la prise en charge d'enfants qui arrivent **en retard**.
- Heure de reprise au domaine du Poelbosch : **à partir de 16h00 et au plus tard à 17h30**.



### 4. ABSENCE – REMBOURSEMENT

- **Les absences doivent être signalées avant 9h** au service Kids' Holidays : **02/423.12.47**
- **Remboursement** : **Uniquement sur base d'un certificat médical** à remettre au service Kids' Holidays situé à l'Administration Communale de Jette (étage 2B) **endéans les 2 jours**.
- **Remarque** : La procédure de remboursement ne sera entamée qu'à la clôture de la plaine de vacances.
- **En cas d'annulation, pas de remboursement !**



## 5. HYGIENE ET SANTE

- L'enfant doit être propre.
- En cas de traitement médicamenteux, il faut remettre obligatoirement les médicaments à l'attention de la direction de la plaine de vacances, via l'animateur(trice) avec une note explicative établie par le médecin traitant.
- Ne seront pris en considération que les régimes prescrits par un médecin (joindre la prescription).



## 6. OBJET / VETEMENT PERDU

- Les vêtements devront être marqués au nom de l'enfant. Les objets et vêtements perdus peuvent être retirés seulement **pendant la durée de la plaine de vacances** entre 17h00 et 17h30, domaine du Poelbosch, avenue du Laerbeek 110, local staff : **0490.666.372**.



## 7. DEDUCTIBILITE / DECLARATION D'IMPOTS

- Une attestation fiscale sera envoyée, vers le mois d'avril de l'année suivante, à la personne ayant effectué le paiement de la plaine. Il est donc important de signaler tout changement d'adresse éventuel.
- Les parents sont civilement et financièrement responsables des dégradations éventuelles que pourrait commettre leur enfant.



## 8. ASSURANCE ACCIDENT CORPOREL

- **Seuls les accidents corporels** sont couverts par notre assurance.

L'assurance ne couvre donc pas :

→ les dégâts matériels ou perte de lunettes , appareil dentaire, vêtements, appareil auditif , objets de valeur (montre, GSM etc.)